CABINET COUREAU

Siège :
6, boulevard Georges Clemenceau
21000 DIJON
Tél. : 03 80 60 05 55
Fax : 03 80 74 87 54
E-mail : secretariat@cabinet-coureau.fr

Bureau :
7, avenue Nicéphore Niepce
71100 CHALON/SAONE
Tél. : 03 85 48 79 71
Fax : 03 85 48 15 33

Site internet : www.cabinet-coureau.fr

OGECIC SAINT CŒUR
3 Faubourg Saint Nicolas
21200 BEAUNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

Aux adhérents de l'association OGECIC SAINT CŒUR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGECIC SAINT COEUR relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association constitue des provisions pour charges et pour dépréciation, telles que détaillées dans le tableau "Etat des provisions" de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés que les informations les plus récentes disponibles à la date d'arrêté des comptes confortaient l'évaluation globale des risques de sortie de ressources futures auxquelles votre association pourrait avoir à faire face, telles que traduites dans le montant des différentes provisions comptabilisées au 31 août 2023.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 4 décembre 2023

SAS CABINET COUREAU

Jean-Pierre COUREAU
Commissaire aux comptes

OGECIC SAINT COEUR

3 FAUBOURG ST NICOLAS

21200 BEAUNE

COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2023

	Pages
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Compte de résultat	*3 et 4*
- Annexe	*5 à 13*

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	8 673 112.19	6 587 225.34	2 085 886.85	2 248 012.71	162 125.86-	7.21-
	Installations techniques Matériel et outillage	3 038 445.67	1 574 392.66	1 464 053.01	205 053.86	1 258 999.15	613.98
	Immobilisations corporelles en cours	111 583.40		111 583.40	976 332.58	864 749.18-	88.57-
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	41 804.53		41 804.53	44 967.09	3 162.56-	7.03-
	Autres						
	Total I	11 864 945.79	8 161 618.00	3 703 327.79	3 474 366.24	228 961.55	6.59
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	52 953.43	50 502.17	2 451.26	220.11	2 231.15	NS
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	463 524.55		463 524.55	406 585.62	56 938.93	14.00
	Valeurs mobilières de placement	300 000.00		300 000.00	300 000.00		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 861 663.27		3 861 663.27	3 989 231.99	127 568.72-	3.20-
	Charges constatées d'avance (2)	64 846.05		64 846.05	47 575.42	17 270.63	36.30
	Total II	4 742 987.30	50 502.17	4 692 485.13	4 743 613.14	51 128.01-	1.08-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 607 933.09	8 212 120.17	8 395 812.92	8 217 979.38	177 833.54	2.16

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	8 381.06	8 381.06		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	4 968 297.32	4 825 897.77	142 399.55	2.95
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	296 279.07	142 399.55	153 879.52	108.06
	Situation nette (sous total)	5 272 957.45	4 976 678.38	296 279.07	5.95
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	118 891.95	71 721.14	47 170.81	65.77
	Provisions réglementées				
	Total I	5 391 849.40	5 048 399.52	343 449.88	6.80
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	176 796.00	155 477.00	21 319.00	13.71
	Total III	176 796.00	155 477.00	21 319.00	13.71
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 498 929.11	2 115 096.00	383 833.11	18.15
	Emprunts et dettes financières diverses	10 277.93	5 995.43	4 282.50	71.43
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	44 580.21	122 011.18	77 430.97-	63.46-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	134 897.58	147 411.52	12 513.94-	8.49-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 820.68	493 827.38	483 006.70-	97.81-
	Autres dettes	116 377.24	116 813.08	435.84-	0.37-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	11 284.77	12 948.27	1 663.50-	12.85-
	Total IV	2 827 167.52	3 014 102.86	186 935.34-	6.20-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 395 812.92	8 217 979.38	177 833.54	2.16

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	71 414.87	73 455.94	2 041.07-	2.78-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	22 926.31	21 835.44	1 090.87	5.00
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 297 003.13	1 258 226.79	38 776.34	3.08
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 658 136.73	1 684 773.80	26 637.07-	1.58-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	457.52		457.52	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 472.06	14 449.72	977.66-	6.77-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 554.04	1 123.43	430.61	38.33
Total I	3 064 964.66	3 053 865.12	11 099.54	0.36
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	23 100.23	23 690.54	590.31-	2.49-
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 071 681.97	1 267 926.19	196 244.22-	15.48-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	85 565.15	79 365.66	6 199.49	7.81
Salaires et traitements	895 624.15	871 498.45	24 125.70	2.77
Charges sociales	268 211.45	255 848.73	12 362.72	4.83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	410 417.03	389 510.32	20 906.71	5.37
Dotations aux provisions	21 319.00	24 089.67	2 770.67-	11.50-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	7 648.14	4 895.09	2 753.05	56.24
Total II	2 783 567.12	2 916 824.65	133 257.53-	4.57-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	281 397.54	137 040.47	144 357.07	105.34

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2023 12	Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	32 801.20	23 115.40	9 685.80	41.90
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	32 801.20	23 115.40	9 685.80	41.90
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	50 537.99	45 402.39	5 135.60	11.31
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	50 537.99	45 402.39	5 135.60	11.31
2. Résultat financier (III-IV)	17 736.79-	22 286.99-	4 550.20	20.42
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	263 660.75	114 753.48	148 907.27	129.76
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	24 763.16	8 316.86	16 446.30	197.75
Sur opérations en capital	20 936.99	37 515.85	16 578.86-	44.19-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	45 700.15	45 832.71	132.56-	0.29-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	6 589.83	14 789.64	8 199.81-	55.44-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	6 589.83	14 789.64	8 199.81-	55.44-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	39 110.32	31 043.07	8 067.25	25.99
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 492.00	3 397.00	3 095.00	91.11
Total des produits (I+III+V)	3 143 466.01	3 122 813.23	20 652.78	0.66
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 847 186.94	2 980 413.68	133 226.74-	4.47-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	296 279.07	142 399.55	153 879.52	108.06

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
- REGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	10
Evaluation des valeurs mobilières de placement	10
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Subventions d'équipement	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	11
Honoraires des commissaires aux comptes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	11
Montant des engagements financiers	12
Engagement en matière de pensions et retraites	12
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	12
Transferts de charges	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 395 812.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 064 964.66 Euros et dégageant un excédent de 296 279.07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

L'association a pour objet d'assurer la fondation et l'entretien d'écoles catholiques, notamment la gestion de l'établissement scolaire primaire et secondaire, ainsi que la gestion de tout ce qui se rapporte à l'éducation et à l'enseignement.

A cet effet, l'Association pourra acquérir tous les immeubles nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Dans le respect de la législation scolaire et des statuts de l'Enseignement Catholique, l'Association assume ses obligations d'ordre administratif, matériel ou financier en liaison avec le Chef d'Etablissement, compte tenu des responsabilités inhérentes à la fonction de ce dernier.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'effectif des élèves est passé de 1486 à 1430 élèves à la rentrée 2022/2023.

Les travaux en cours au 31/08/2022 pour 966 K€ ont été mis en service pour 1.262 K€ à la date du 01/02/2023, date de réception des travaux concernant :
- l'aménagement de bureaux,
- la rénovation du self,
- la constitution d'un escalier extérieur.

Afin de financer ces travaux, un emprunt bancaire de 600.000 € a été débloqué le 5 septembre 2022.

Un autre emprunt souscrit pour 1.300 K€ a été débloqué partiellement pour 145 K€ avant la date de clôture au 31/08/2023 pour les travaux de réhabilitation de cuisine.

Le logiciel de paie a changé et la période de référence des congés payés est désormais fixé du 01/09/N au 31/08/N+1.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol d'autrui	7 993 946		
Installations générales agencements aménagements des constructions	562 295		116 871
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 648 027		1 390 419
Immobilisations corporelles en cours	976 333		100 903
TOTAL	11 180 600		1 608 193
Prêts, autres immobilisations financières	44 967		
TOTAL	44 967		
TOTAL GENERAL	11 225 567		1 608 193

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol d'autrui			7 993 946	7 993 946
Installations générales agencements aménagements constr.			679 166	679 166
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 038 446	3 038 446
Immobilisations corporelles en cours		965 652	111 583	111 583
TOTAL		965 652	11 823 141	11 823 141
Prêts, autres immobilisations financières		3 163	41 805	41 805
TOTAL		3 163	41 805	41 805
TOTAL GENERAL		968 815	11 864 946	11 864 946

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	6 027 409	242 399		6 269 808
Installations générales agencements aménagements constr.	280 819	36 599		317 417
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 442 973	131 420		1 574 393
TOTAL	7 751 201	410 417		8 161 618
TOTAL GENERAL	7 751 201	410 417		8 161 618

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	242 399				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	36 599				
Instal.techniques matériel outillage indus.	131 420				
TOTAL	410 417				
TOTAL GENERAL	410 417				

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	8 381				8 381
Report à nouveau	4 825 898	142 400		0	4 968 297
Excédent ou déficit de l'exercice	142 400	142 400-	296 279		296 279
Situation nette	4 976 678		296 279		5 272 957
Subventions d'investissement	71 721		68 108	20 937	118 892
TOTAL I	5 048 400		364 387	20 938	5 391 849

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	155 477	21 319			176 796
TOTAL	155 477	21 319			176 796

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	60 455		9 898	54	50 502
TOTAL	60 455		9 898	54	50 502
TOTAL GENERAL	215 932	21 319	9 898	54	227 298
Dont dotations et reprises d'exploitation		21 319	9 898	54	

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	41 805	1 603	40 202
Clients douteux ou litigieux	38 184	38 184	
Autres créances clients	14 770	14 770	
Divers état et autres collectivités publiques	435 775	435 775	
Débiteurs divers	27 750	27 750	
Charges constatées d'avance	64 846	64 846	
TOTAL	623 129	582 927	40 202
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 163		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 116	5 116		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 493 813	381 906	1 390 043	721 864
Fournisseurs et comptes rattachés	44 580	44 580		
Personnel et comptes rattachés	46 236	46 236		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 351	75 351		
Impôts sur les bénéfices	6 492	6 492		
Autres impôts taxes et assimilés	6 819	6 819		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 821	10 821		
Groupe et associés	10 278	10 278		
Autres dettes	51 143	51 143		
Produits constatés d'avance	11 285	11 285		
TOTAL	2 761 934	650 027	1 390 043	721 864
Emprunts souscrits en cours d'exercice	745 786			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	353 225			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 15 ans
Matériel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	437 041
Disponibilités	20 819
Total	457 860

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 654
Dettes fiscales et sociales	66 117
Autres dettes	17 930
Total	108 817

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	64 846
Total	64 846
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	11 285
Total	11 285

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement enregistrées en comptes 13 sont rapportées au résultat au même rythme que les immobilisations financées.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	8
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	23
Total	34

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.191 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5.191 € (4.326 € HT)
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	881 500
Total	881 500

1/ Nantissement de 300.000 € du contrat de capitalisation Satinium souscrit auprès d'ALLIANZ à échéance au 08/06/2024 en garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale pour un montant de 930.000 € remboursable de 2016 à 2028.

2/ Nantissement de créance d'un compte à terme de 300.000 € à échéance du 1/08/2027 en garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Banque CIC pour un montant de 600.000 €.

3/ Nantissement de créance d'un compte à terme de 281.500 € à échéance du 10/10/2023 de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Poupulaire pour un montant initial de 1.000.000 €

Les autres prêts n'ont fait l'objet d'aucune demande de garantie.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	176 796
Total (1)	176 796

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement en matière de retraite a fait l'objet d'une provision comptabilisée pour un montant de 176.796 €. Il représente les droits acquis par les salariés au 31/08/2023.

D'après la convention collective CC SP 2015 en vigueur, les salariés quittant volontairement l'établissement pour bénéficier d'une pension de retraite ont droit à une indemnité de départ à la retraite calculée en fonction de leur ancienneté dans l'établissement :
- moins de 5 ans : 0,5 mois de salaire
- entre 5 et 10 ans : 1 mois de salaire
- entre 10 et 15 ans : 1,5 mois de salaire
- entre 15 et 25 ans : 2,5 mois de salaire
- plus de 25 ans : 3 mois de salaire.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Rbt assurance ex antérieurs	1 915	77180000
- Annulation chq non débités et divers	361	77180000
- Comptes fournisseurs RG&prorata anciens	14 313	77180000
- Rappels forfaits d'externat	5 265	77211000
- Rappels de subventions de fonctionnement	2 909	77212000
- Quote-part taxe apprentissage affectée	2 641	77712000
- Quote-part subv invest virée au résultat	18 296	77788000
Total	45 700	
Charges exceptionnelles		
- Factures N-1 reçues tardivement	6 296	67180000
- Régularisations diverses	294	67180000
Total	6 590	

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Transferts de charges

Nature	Montant
Remise fin d'année Cedre	1 688
Rbt formation	1 832
Total	3 520

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux comptes